

# Les missions

- Prévention des troubles psychiques du bébé et du jeune enfant
- Consultations thérapeutiques
- Accueil, écoute et soutien à la parentalité
- Psychothérapies individuelles
- Psychodrame psychanalytique individuel
- Groupes thérapeutiques
- Mise en place et coordination de projets thérapeutiques
- Dispositif d'accueil familial thérapeutique (*en partenariat avec les services de protection de l'enfance*)
- Information et formation à la demande de professionnel ou d'équipes

## L'équipe est composée de :

- Pédopsychiatres
- Psychologues
- Éducatrice spécialisée
- Infirmière
- Assistante sociale
- Cadre de santé
- Secrétaire

## Où s'adresser ?

64, rue de la Glacière - 75013 PARIS

Tel. : 01 42 33 97 67

Fax : 01 42 33 99 48

SMS: 06 14 29 47 30

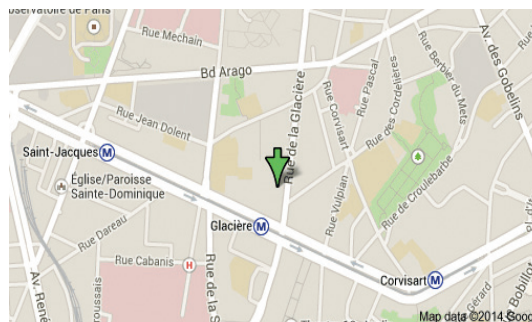
Email :

[centre-surdite@hopitaux-st-maurice.fr](mailto:centre-surdite@hopitaux-st-maurice.fr)

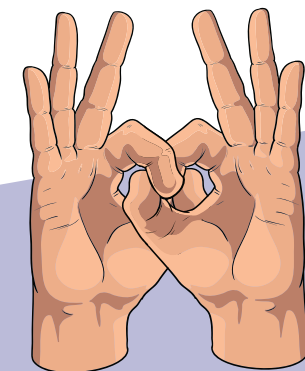
## Comment y aller ?

Métro ligne 6 - Station Glacière

Bus ligne 21 - Arrêt Glacière Nordmann



# Centre Régional de Soins & de Ressources en Psychiatrie de l'Enfant & de l'Adolescent Sourds



**Unité  
Thérapeutique  
Enfance &  
Surdité**



Pôle Femme-Enfant-Famille  
site d'Orsay

Pôle Paris Centre-Est Enfants

# Qui peut s'adresser au Centre ?

Créée en 2010, le Centre régional de soins et de ressources en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sourds regroupe les moyens des deux Centres Médico-Psychologiques de la région parisienne spécialisés dans le domaine de la surdité, sous l'égide d'une fédération inter-hospitalière (Hôpitaux d'Orsay-Longjumeau et Hôpitaux de Saint-Maurice).

Notre centre reçoit des enfants (dès la naissance), des adolescents et des familles de tous les départements de la région Ile-de-France.

Nous utilisons dans notre travail le français et la Langue des Signes Français (L.S.F.) et faisons appel, chaque fois que cela est nécessaire à des interprètes en L.S.F.

- L'enfant, l'adolescent sourd, en difficulté psychologique, à la recherche d'un lieu d'écoute
- L'enfant, l'adolescent entendant, concerné par la surdité dans sa famille (parents, fratrie...)
- Les parents sourds ou entendants ayant un besoin d'écoute et d'accompagnement pour leur enfant
- Les institutions non spécialisées dans la surdité ayant besoin de conseils pour la prise en charge thérapeutique ou l'orientation d'un enfant, d'un adolescent sourd
- Les institutions spécialisées à la recherche d'un lieu psychothérapeutique ou d'un accueil familial spécialisé
- Les services publics (ASE - Tribunaux pour enfants - Crèches - PMI - Ecoles...) demandeurs d'information, de conseils ou d'évaluation concernant les enfants ou les adolescents sourds